

Facteur 4 et réglementation thermique des bâtiments



*Marie-Christine ROGER Chef du bureau de la qualité technique
et de la prévention - DGUHC*



Les enjeux en France

- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
 - 41 % de l'énergie utilisée
 - 18 % des émissions de gaz à effet de serre
- Engagement à travers le protocole de Kyoto
- Le Plan Climat adopté par le gouvernement en juillet 2004 complète cet engagement
- Nous sommes rentrés dans l'ère de l'après-pétrole
- Au niveau européen une directive européenne sur les bâtiments en janvier 2003

La réglementation doit aller plus vite et plus loin...



- La loi POPE donne les objectifs:
 - division par 4 des gaz à effet de serre en 2050 pour le parc
 - Pour les logements neufs :-15% pour la RT 2005 et -40% en 2020
- Les textes réglementaires seront en cohérence avec ces objectifs :
 - RT sur le neuf (évolution de la RT2000)
 - RT rénovations éléments par éléments et réhabilitations importantes
 - Diagnostic de performance énergétique

Les exigences de la RT2005



*Réglementation
thermique des
bâtiments neufs*

- Est imposé un maximum de consommation énergétique, le C_{max}
- Les EnR sont dans les systèmes de référence (chaudières bois, ECS solaire, PACs)
- la **conception** bioclimatique (apports solaires, protections solaires, orientation) est valorisée
- les exigences sur le confort d'été sont renforcées et l'inertie thermique mieux prise en compte
- les exigences sur le bâti et les équipements sont renforcées

Les futures exigences des RT 2010 et 2015



- Une application de la RT2005 à l'été 2006
- La définition de labels HPE (-10%, -20%, Enr, maison passive)

Gisement de progrès technologiques



- **La préparation des RT2010 et 2015**

- Poursuite de l'intégration des EnR : introduction de références en chauffage par EnR ou bioénergies
- Chauffage combustible : condensation en référence et chauffage électrique : PAC en référence
- Traitement complet des ponts thermiques (isolation par l'extérieur, isolation répartie ...): c'est bien un changement du mode de construire qui est en jeu

*Réglementation
thermique des
bâtiments neufs*



Les travaux d'ores et déjà engagés sur l'existant

- Un parc de 30 millions de logements :
 - 1/3 des logements construits avant 1914
 - 1/3 des logements construits entre 1914 et 1974 (première réglementation thermique)
 - 1/3 des logements construits entre 1975 et aujourd'hui
- Des consommations d'énergie très variables suivant les régions, suivant la période de construction:
- La réglementation devra proposer des améliorations de l'enveloppe des bâtiments adaptées aux matériaux d'origine, à la région considérée et s'appuyant indifféremment sur les techniques industrielles, les matériaux d'origine renouvelable, les solutions passives ...

Les principes d'ores et déjà actés



- Pour les bâtiments d'une certaine importance réhabilités: une **exigence lors de travaux importants portant sur l'enveloppe et les équipements** :
 - Le maître d'ouvrage devra respecter soit une exigence sur les déperditions de l'enveloppe corrigées des apports solaires **et** les équipements énergétiques ,soit une exigence sur la consommation énergétique globale
- Une exigence sur la performance des éléments remplacés
- Un **diagnostic de performance énergétique** obligatoire lors de la vente (juillet 2006), lors de la location (juillet 2007) , lors de la construction , qui donnera des recommandations tant sur le domaine de la **gestion du logement** que sur des **travaux d'amélioration...**
- ...Pour atteindre le facteur 4...